



## Aide pour poser mon préavis

Par **RemiB**, le **16/06/2016** à **15:57**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié dans une entreprise privée et dois poser ma démission pour en intégrer une nouvelle le 22 aout 2016.

J'ai un moi de préavis si j'ai moins de deux ans d'anciennetés ou deux mois de préavis si j'ai plus de deux ans. J'ai signé mon contrat le 26 juin 2014.

Si je pose mon préavis le 25 juin 2016, il se terminera le 25 juillet 2016 (1 moi) et je n'aurais aucuns revenus jusqu'au 22 aout 2016.

Si je pose mon préavis le 26 juin 2016, il se terminera le 26 aout 2016 (2 mois) et je ne pourrais signer mon nouveau contrat le 22 aout 2013.

Existe t-il une solution pour que mon préavis se termine le 21 aout 2016 dans cette situation ?

Cordialement,

Rémi.

Par **P.M.**, le **17/06/2016** à **08:26**

Si le préavis d'un mois commence le 25 juin 20016, il se termine le 24 juillet 2016 et si le préavizs de 2 mois commence le 26 juin 2016, il se termine le 25 août 2016...

En dehors d'une diposition à la Convention Collective applicable pour réduire le préavis ou d'un accord actuel écrit avec l'employeur, je ne vois pas d'autre solution que de retarder de quelques jours votre nouvelle embauche...

Par **RemiB**, le **17/06/2016** à **11:58**

Bonjour,

Merci pour les confirmations. Il n'y à rien à la convention collective qui permet une solution et mon employeur n'est pas du genre arrangeant. Je vais tout de même essayer de négocier le fait de ne plus être lié à partir du 22 aout ou de retarder de quelques jours la signature de

mon nouveau contrat.

Cordialement,

Rémi.

Par **Biogene**, le **21/06/2016** à **01:02**

Hello,

Certaines conventions donnent droit à 2h./j.(non rémunérées), durant la période de préavis de démission, pour recherche d'emploi.

En cumulant ces heures en fin de période de préavis, il est possible de "gratter" plusieurs semaines !

Good luck ! ;)

Biogene.

Par **P.M.**, le **21/06/2016** à **08:32**

Bonjour,

L'intéressé nous a dit suite à mon indication qu'il n'y a rien à la convention collective qui permet une solution...

Par ailleurs il est possible que les heures de recherche d'emploi quand elles y figurent soient rémunérées...